

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013**

**2013 DDEES 248** Subvention à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fin d'année 2012 (14e).

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association des Plaisanciers située 57, rue Raymond Losserand à Paris 14e (42563 - 2013\_08009) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 21.417 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 90, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55003) et suivant.